



Procès-verbal de la 375^e assemblée régulière du conseil d'administration du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le mardi 14 novembre 2023, 17 h 30, par visioconférence

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum, bienvenue au nouveau membre, et remerciement à la membre sortante.

Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum par la présidente d'assemblée à 17 h 32. L'assemblée est en mode visioconférence.

La présidente du conseil, Mme Catherine Villemer, souhaite la bienvenue au sein du conseil à M. William Lemieux, nouveau membre représentant les étudiantes et les étudiants des programmes préuniversitaires du Collège, en remplacement de Mme Janet Malak Sioufi. Elle invite M. Lemieux à se présenter. Elle remercie également Mme Faten Philippe, membre sortante, pour sa riche contribution au Collège.

Présences :	Mmes	Rukmini Canape-Brunet Valérie Daigneault Céline El-Soueidi Isabelle Garneau Nadège Jean-Mardy Raphaëlle Lebrun Sophie Lorrain Faten Philippe Pascale Sirard Silvia Sivec Catherine Villemer, présidente
	MM.	Houssam Alaouie Bernard Allaire Francisco Calderon Sylvain Larocque William Lemieux Stéphane Lévesque Sébastien Piché
Invités :	Mmes	Hélène Gingras, dir., DSA Christianne Kaddis, dir., DRH Claudine Lévesque, dir. adj., DÉ, responsable des programmes préuniversitaires Catherine Papillon, dir. adj., DÉ, responsable de la formation générale et de la réussite
	MM.	Laurent Bédard, dir., DRITN Charles Boisvert, DG, JACOB Christian Brosseau, dir. adj., DÉ, responsable du registrariat et de l'organisation scolaire Vincent Lamoureux, régisseur, DSA
Observatrice :	Mme	Johanne Vincent, adjointe à la direction générale
Secrétaire :	Mme	Anaïk Le Goff, secrétaire générale

2. Adoption de l'ordre du jour courant et de l'ordre du jour de consentement
 1. Ouverture de l'assemblée, constatation du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption des résolutions en bloc de l'ordre du jour de consentement
 - 3.1 Procès-verbal de la 374^e assemblée régulière du 4 octobre 2023 – *Adoption*
 - 3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la 374^e assemblée régulière du 4 octobre 2023
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la 479^e réunion régulière du comité exécutif du 25 septembre 2023
 - 3.4 Sanctions d'études AEC (DOC.,CA,375^e,2023,2500) – *Adoption*
 - 3.5 Renouvellement du contrat de services Skytech communications – Clara solution de gestion pédagogique – *Adoption*
 - 3.6 Demande de financement dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (Basketball)* – *Adoption*
 - 3.7 Demande de financement dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (Gymnases)* – *Adoption*
 - 3.8 Demande de financement dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (Vestiaires)* – *Adoption*
 - 3.9 Octroi de contrat pour le remplacement de la fenestration de l'aile T (pavillon Ignace-Bourget) – *Adoption*
 - 3.10 Octroi de contrat pour les travaux de l'Archipel – Phase 2 : Réaménagement des services d'aide (pavillon Saint-Paul) – *Adoption*
 - 3.11 Octroi de contrat pour la modernisation des ascenseurs de l'aile R (pavillon Ignace-Bourget) et de l'aile E (pavillon Saint-Paul) – *Adoption*
 - 3.12 Octroi de contrat pour la phase 2 de la mise aux normes des cages d'escaliers et pour l'accessibilité au corridor du 3^e étage (pavillon Saint-Paul) – *Adoption*
 - 3.13 Délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour l'approbation de transactions financières pendant la période des Fêtes – *Adoption*
4. **Points de décision**
 - 4.1 *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)* (DOC.,CA,375^e,2023,2501) – *Adoption*
 - 4.2 Révision du programme Sciences, lettres et arts (700.A1) (DOC.,CA,375^e,2023,2502) – *Adoption*
 - 4.3 Révision du programme Sciences de la nature (200.B1) (DOC. CA,375^e,2023,2503) – *Adoption*
 - 4.4 Rapport financier annuel
 - 4.4.1 Recommandation du comité d'audit sur le rapport de vérification 2022-2023
 - 4.4.2 Recommandation du comité d'audit sur le rapport financier annuel 2022-2023
 - 4.4.3 Recommandation du comité d'audit sur l'audit des données ÉNERCÉGEP 2022-2023
 - 4.4.4 Rapport financier annuel 2022-2023 – *Adoption*
5. **Points de discussion**
 - 5.1 Bilan annuel 2022-2023 sur l'application de la Politique et des programmes relevant de la Direction des ressources humaines (DOC.,CA,375^e,2023,2504)
6. **Points d'information**
 - 6.1 Rapport sur la gestion des risques

- 6.2 Rapport sur l'avancement du plan stratégique et suivi des priorités institutionnelles 2023-2024
- 6.3 Rapport de la présidence
- 6.4 Rapport de la direction générale
- 6.5 Rapport de la direction des études
- 6.6 Rapport de la direction de la formation continue et des services aux entreprises
- 7. **Points de décision et discussion – CCTTia JACOB**
 - 7.1 Rapport annuel du plan de travail 2022-2023 (DOC.,CA,375^e,2023,2505) – *Adoption*
 - 7.2 États financiers annuels 2022-2023 (DOC.,CA,375^e,2023,2506) – *Adoption*
 - 7.3 Plan de travail et budget 2023-2024 (DOC.,CA,375^e,2023,2507) – *Adoption*
 - 7.4 Reddition de compte de la gestion du CCTT-JACOB (Huis clos)
- 8. **Séance de huis clos**
- 9. Clôture

Le point 4.4.4 Rapport financier annuel 2022-2023 est reporté à une date ultérieure.

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Rukmini Canape-Brunet, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3. Adoption des résolutions en bloc de l'ordre du jour de consentement

Sur proposition de Bernard Allaire appuyée par Silvia Sivec, il est résolu à l'unanimité d'adopter les résolutions prévues à l'ordre du jour de consentement.

3.1 Procès-verbal de la 374^e assemblée régulière du 4 octobre 2023 – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la 374^e assemblée régulière du 4 octobre 2023

Aucun commentaire de la part des membres.

3.3 Dépôt du procès-verbal de la 479^e réunion régulière du comité exécutif tenue le 25 septembre 2023

Aucun commentaire de la part des membres.

3.4 Sanctions d'études AEC (DOC.,CA,375^e,2023,2500) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution n° 3602**Sanctions d'études :
Attestations d'études collégiales (AEC)**

- Attendu qu' en vertu de l'article 16 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, un collège peut :
- établir et mettre en œuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales dans un domaine de formation spécifique à un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales pour lequel il a reçu l'autorisation du ministre ou avec l'autorisation du ministre et aux conditions que celui-ci détermine; et
 - établir et mettre en œuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales dans tout autre domaine de formation technique;
- Attendu que le Collège détermine les objectifs et standards de chacun des éléments de formation ainsi que les activités d'apprentissage visant l'atteinte de ces objectifs;
- Attendu qu' en vertu de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, un collège peut décerner, aux conditions qu'il détermine, une attestation d'études collégiales à l'étudiant qui a atteint les objectifs du programme d'établissement auquel il est admis;
- Attendu que les personnes dont le nom paraît sur la liste en annexe ont respecté toutes les exigences liées à l'obtention de l'attestation du programme dans lequel elles ont été admises;
- Attendu que le registraire atteste de la conformité de la liste en annexe;
- Sur proposition de Bernard Allaire, appuyée par Silvia Sivec, il est résolu à l'unanimité,

d'émettre une attestation d'études collégiales aux personnes dont le nom paraît à la liste, telle qu'elle paraît au DOC.,CA,375^e,2023,2500.

ADOPTÉE
CA,375^e,2023-11-14

- 3.5 Renouvellement du contrat de services Skytech communications – Clara solution de gestion pédagogique – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution n° 3603 Renouvellement du contrat de service Skytech communications – Clara solution de gestion pédagogique

- Attendu que l'entente d'utilisation de la solution de gestion pédagogique Clara de Skytech Communications arrive à échéance le 30 juin 2024;
- Attendu que la solution de gestion pédagogique de Skytech communications est le système mission au cœur des opérations liées aux activités d'enseignement du Collège;
- Attendu l'importance de sécuriser une entente de cinq (5) ans;
- Attendu que le Collège est déjà sous entente contractuelle avec Skytech Communications pour ses progiciels de gestion intégrés (PGI) Clara Finances et Clara RH Paie jusqu'en juin 2027;
- Attendu la volonté du Collège de maintenir sa stratégie d'unification de ses progiciels de gestion pour bénéficier des avantages d'une solution de gestion complètement intégrée;
- Attendu que Skytech communications est le seul fournisseur possible puisque la solution Clara offre des services pédagogiques qui ont été développés pour répondre aux besoins spécifiques du Collège, notamment :
- Suivi de la réussite Léa (bilan de mi-session);
 - Gestion du Tutorat intégré au PGI Clara, à Omnivox et Léa;
 - Gestion de la tâche des enseignantes du programme en Soins infirmiers;
- Attendu que dans une telle situation, le Collège peut conclure un contrat de gré à gré conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ, chapitre C-65.1*;
- Attendu qu' en parallèle, le Collège fera les démarches nécessaires afin de répondre aux exigences de mutualisation, de partage et de collaboration du gouvernement en lien avec la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, c. G-1.03)*;
- Attendu que selon le *Règlement n° 20 sur la gestion financière*, le conseil d'administration doit préalablement autoriser toute transaction excédant 200 000 \$;

Attendu que le financement requis au montant de 70 875 \$ indexé annuellement selon l'IPC sera intégré annuellement au budget de fonctionnement;

Attendu la recommandation de la Direction des ressources informationnelles et des technologies numériques;

Attendu la recommandation de la Régie de direction;

Sur proposition de Bernard Allaire, appuyée par Silvia Sivec, il est résolu à l'unanimité,

d'autoriser le Collège à conclure une entente de gré à gré d'une durée de cinq (5) ans, prévoyant une tarification indexée annuellement avec Skytech communications, pour l'utilisation du progiciel de gestion CLARA Pédagogie pour un montant total approximatif de 391 625 \$, excluant les taxes, basé sur un IPC moyen annuel estimé de 5 %.

ADOPTÉE
CA,375^e, 2023-11-14

3.6 Demande de financement dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (Basketball) – Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution n° 3604

Demande de financement dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

Attendu la volonté du Collège d'offrir à la communauté des infrastructures sportives de qualité;

Attendu la nécessité de démanteler les terrains de tennis désuets;

Attendu que cet espace a été ciblé dans le plan d'aménagement des espaces extérieurs du Collège pour y implanter un terrain de basketball extérieur;

Attendu que ce plateau sportif servira de laboratoire pédagogique au département d'éducation physique;

Attendu que ce plateau sportif sera disponible pour la Corporation du Collège de Bois-de-Boulogne lors des camps de jour se déroulant durant la période estivale;

Attendu que ce plateau sportif sera disponible pour les résidentes et résidents du quartier;

Attendu la recommandation de la Direction de la vie étudiante et de la réussite éducative;

Attendu la recommandation de la Régie de Direction;

Sur proposition de Bernard Allaire appuyée par Silvia Sivec, il est résolu à l'unanimité,

d'autoriser la présentation du projet d'aménagement d'un terrain de basketball extérieur au ministère du Sport, du Loisir et du Plein air dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

que soit confirmé l'engagement du Collège de Bois-de-Boulogne à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

que le Collège de Bois-de-Boulogne désigne Mme Pascale Sirard, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet ci-dessus mentionné.

ADOPTÉE

CA,375^e,2023-11-14

3.7 Demande de financement dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (Gymnases) – Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution n° 3605

Demande de financement dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

Attendu la volonté du Collège d'offrir à la communauté des infrastructures sportives de qualité;

Attendu la nécessité de remplacer les planchers des gymnases du Complexe sportif qui sont en fin de vie utile;

- Attendu que ces plateaux sportifs servent de laboratoires pédagogiques au département d'éducation physique;
- Attendu que ces plateaux sportifs servent de lieux d'entraînement aux équipes sportives du Collège;
- Attendu que ces plateaux sportifs seront disponibles pour la Corporation du Collège de Bois-de-Boulogne lors des camps de jour se déroulant durant la période estivale;
- Attendu que ces plateaux sportifs seront disponibles pour les résidentes et résidents du quartier;
- Attendu la recommandation de la Direction de la vie étudiante et de la réussite éducative;
- Attendu la recommandation de la Régie de Direction;

Sur proposition de Bernard Allaire, appuyée par Silvia Sivec, il est résolu à l'unanimité,

d'autoriser la présentation du projet de remplacement des planchers des gymnases au ministère du Sport, du Loisir et du Plein air dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

que soit confirmé l'engagement du Collège de Bois-de-Boulogne à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

que le Collège de Bois-de-Boulogne désigne Mme Pascale Sirard, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet ci-dessus mentionné.

ADOPTÉE
CA,375^e,2023-11-14

3.8 Demande de financement dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (Vestiaires) – Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution n° 3606**Demande de financement dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)**

- Attendu la volonté du Collège d'offrir à la communauté des infrastructures sportives de qualité;
- Attendu la nécessité d'avoir des vestiaires à proximité du terrain synthétique existant;
- Attendu qu'un espace a été ciblé dans le plan d'aménagement des espaces extérieurs du Collège pour bâtir des vestiaires;
- Attendu que le terrain synthétique sert de laboratoire pédagogique au département d'éducation physique;
- Attendu que le terrain synthétique est disponible pour la Corporation du Collège de Bois-de-Boulogne lors des camps de jour se déroulant durant la période estivale;
- Attendu que le terrain synthétique est offert en location et que d'avoir des vestiaires à proximité est une demande récurrente des clients;
- Attendu que les terrains de volleyball de plage sont offerts en location et que d'avoir des vestiaires à proximité est une demande récurrente des clients;
- Attendu la recommandation de la Direction de la vie étudiante et de la réussite éducative;
- Attendu la recommandation de la Régie de Direction;

Sur proposition de Bernard Allaire, appuyée par Silvia Sivec, il est résolu à l'unanimité,

d'autoriser la présentation du projet de construction de vestiaires à proximité du terrain synthétique au ministère du Sport, du Loisir et du Plein air dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

que soit confirmé l'engagement du Collège de Bois-de-Boulogne à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

que le Collège de Bois-de-Boulogne désigne Mme Pascale Sirard, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet ci-dessus mentionné.

ADOPTÉE
CA,375^e,2023-11-14

3.9 Octroi de contrat pour le remplacement de la fenestration de l'aile T (pavillon Ignace-Bourget) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution n° 3607

**Octroi de contrat pour le remplacement
de la fenestration de l'aile T
(pavillon Ignace-Bourget)**

- | | |
|-------------|--|
| Attendu | la nécessité de réaliser le remplacement de la fenestration de l'aile T; |
| Attendu que | le Collège a procédé à un appel d'offres public sur la base du prix le plus bas, le 1 ^{er} septembre 2023; |
| Attendu que | selon le <i>Règlement n°20 sur la gestion financière</i> , le conseil d'administration doit préalablement autoriser toute transaction excédant 200 000 \$; |
| Attendu que | l'estimation du coût des travaux produite par l'ensemble des professionnels est de 1 537 968 \$, avant taxes; |
| Attendu | la recommandation de M. Stephan Chevalier de la firme Chevalier Morales, d'octroyer le contrat de construction à l'entreprise Groupe Brosseau Vitrierie; |
| Attendu | la recommandation de la Direction des services administratifs; |

Sur proposition de Bernard Allaire, appuyée par Silvia Sivec, il est résolu à l'unanimité,

d'octroyer le contrat pour les travaux de remplacement de la fenestration de l'aile T du pavillon Ignace-Bourget à l'entreprise Groupe Brosseau Vitrierie, selon les termes de la soumission au montant de 1 734 215 \$, excluant les taxes.

ADOPTÉE
CA,375^e,2023-11-14

3.10 Octroi de contrat pour les travaux de l'Archipel – Phase 2 : Réaménagement des services d'aide (pavillon Saint-Paul) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution n° 3608 **Octroi de contrat pour les travaux de l'Archipel – Phase 2 : Réaménagement des services d'aide (pavillon Saint-Paul)**

Attendu la nécessité de finaliser la création de l'Archipel en réaménageant les espaces de travail des services psychosociaux et des services d'aide par les pairs;

Attendu que le Collège a procédé à un appel d'offres public sur la base du prix le plus bas le 3 octobre 2023;

Attendu que selon le *Règlement n°20 sur la gestion financière*, le conseil d'administration doit préalablement autoriser toute transaction excédant 200 000 \$;

Attendu que le projet est inscrit dans les projets d'investissement 2023-2024 et que le budget est disponible;

Attendu que l'estimation du coût des travaux produite par l'ensemble des professionnels est de 1 352 030 \$, avant taxes;

Attendu la recommandation de Mme Diane Lefavre de la firme Lecuyer Lefavre, Architectes, d'octroyer le contrat de construction à l'entreprise A.G.L. Construction inc.;

Attendu la recommandation de la Direction des services administratifs;

Sur proposition de Bernard Allaire, appuyée par Silvia Sivec, il est résolu à l'unanimité,

d'octroyer le contrat pour les travaux de l'Archipel – Phase 2 : Réaménagement des services d'aide à l'entreprise A.G.L. Construction inc., selon les termes de la soumission au montant de 1 068 980,35 \$, excluant les taxes.

ADOPTÉE
CA,375^e,2023-11-14

3.11 Octroi de contrat pour la modernisation des ascenseurs de l'aile R (pavillon Ignace-Bourget) et de l'aile E (pavillon Saint-Paul) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution n° 3609

Octroi de contrat pour la modernisation des ascenseurs de l'aile R (pavillon Ignace-Bourget) et de l'aile E (pavillon Saint-Paul)

Attendu la nécessité de moderniser les installations de l'ascenseur de la résidence du pavillon Ignace-Bourget (aile R) ainsi que celles de l'ascenseur du pavillon Saint-Paul (aile E) qui sont en fin de vie utile;

Attendu que le Collège a procédé à un appel d'offres public sur la base du prix le plus bas, le 3 octobre 2023;

Attendu que selon le *Règlement n°20 sur la gestion financière*, le conseil d'administration doit préalablement autoriser toute transaction excédant 200 000 \$;

Attendu la recommandation de la firme Solucore, consultants en transport vertical, d'octroyer le contrat à l'entreprise Ascenseurs Innovatec inc.;

Attendu la recommandation de la Direction des services administratifs;

Sur proposition de Bernard Allaire, appuyée par Silvia Sivec, il est résolu à l'unanimité,

d'octroyer le contrat pour la modernisation des ascenseurs de l'aile R (pavillon Ignace-Bourget) et de l'aile E (pavillon Saint-Paul) à l'entreprise Ascenseurs Innovatec inc., selon les termes de la soumission au montant de 585 500\$ \$, excluant les taxes.

ADOPTÉE
CA,375^e,2023-11-14

3.12 Octroi de contrat pour la phase 2 de la mise aux normes des cages d'escaliers et pour l'accessibilité au corridor du 3^e étage (pavillon Saint-Paul) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution n° 3610 Octroi de contrat pour la phase 2 de la mise aux normes des cages d'escaliers et pour l'accessibilité au corridor du 3^e étage (pavillon Saint-Paul)

- Attendu la nécessité de poursuivre la mise aux normes des cages d'escaliers du pavillon Saint-Paul à la suite des travaux réalisés au cours de l'été 2022;
- Attendu la nécessité d'adapter l'accès au 3^e étage entre les ailes A et B pour les personnes à mobilité réduite;
- Attendu que le Collège a obtenu un financement du gouvernement fédéral pour le paiement de 79,9% des dépenses de ce projet, pour un montant maximal de 1 084 400 \$;
- Attendu que suite à la réalisation de la phase 1, une allocation de 176 000 \$ est toujours disponible;
- Attendu que la date limite pour l'utilisation de cette somme a été reportée à décembre 2024;
- Attendu que le budget nécessaire au projet est inscrit dans la liste des projets d'investissement de l'année 2023-2024;
- Attendu que le Collège a procédé à un nouvel appel d'offres public sur la base du prix le plus bas le 3 octobre 2023;
- Attendu que l'estimation du coût des travaux produite par l'ensemble des professionnels est de 1 003 237 \$, avant taxes;
- Attendu que selon le *Règlement n°20 sur la gestion financière*, le conseil d'administration doit préalablement autoriser toute transaction excédant 200 000 \$;
- Attendu la recommandation de Mme Michelle Casoni, de la firme d'architecture Casoni Architecte, d'octroyer le contrat de construction à l'entreprise Roland Grenier Construction limitée;
- Attendu la recommandation de la Direction des services administratifs;

Sur proposition de Bernard Allaire, appuyée par Silvia Sivec, il est résolu à l'unanimité,

d'octroyer le contrat pour la phase 2 de la mise aux normes des cages d'escaliers et pour l'accessibilité au corridor du 3^e étage (pavillon Saint-Paul) à l'entreprise Roland Grenier Construction Limitée, selon les termes de la soumission au montant de 1 199 887 \$, excluant les taxes.

3.13 Délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour l'approbation de transactions financières pendant la période des Fêtes – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution n° 3611 Délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour l'approbation de transactions financières pendant la période des Fêtes

Attendu l'article 6.2.1 du *Règlement n°20 sur la gestion financière* du Collège qui prévoit que le conseil peut, dans les conditions et pour une période qu'il détermine, déléguer au comité exécutif le pouvoir d'approuver des transactions financières d'une valeur jusqu'à 500 000 \$;

Attendu la période des Fêtes qui débute prochainement;

Attendu la possibilité que certaines transactions financières puissent devoir être approuvées pendant la période des Fêtes, lesquelles pourraient nécessiter l'approbation du conseil d'administration;

Sur proposition de Bernard Allaire, appuyée par Silvia Sivec, il est résolu à l'unanimité,

de déléguer les pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour l'approbation de toute transaction financière, d'une valeur allant jusqu'à 500 000 \$, pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} février 2024, avec reddition de compte auprès du conseil d'administration dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE
CA,375^e,2023-11-14

M. Christian Brosseau, directeur adjoint à la direction des études, responsable du registrariat et de l'organisation scolaire, et Mme Sirard, directrice générale, se joignent à l'assemblée.

4. Points de décision

4.1 *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA)*
(DOC.,CA,375^e,2023,2501) – *Adoption*

M. Sébastien Piché, directeur des études, indique que les travaux de révision de la PIÉA, qui ont nécessité des rencontres hebdomadaires pendant près de 18 mois, ont été dirigés par deux directions adjointes des études, soit Mme Catherine Papillon, responsable de la formation générale et de la réussite, qui a assumé la présidence du comité de révision de la

PIÉA, et M. Christian Brosseau, responsable du registrariat et de l'organisation scolaire.

Mme Papillon présente les objectifs de révision de la PIÉA, soit de respecter les attentes de la Commission d'évaluation de l'enseignement au collégial, de susciter une meilleure connaissance et une plus grande adhésion, de veiller à une meilleure cohérence avec le projet éducatif et d'effectuer une consultation en continu sur les ajustements envisagés tout au long du processus de révision. À cet effet, Mme Papillon indique que le processus de révision a été transparent, que les échéances avec la communauté ont été convenues et que la recommandation favorable de la Commission des études est unanime.

La révision de la PIÉA découle du Plan de réussite, qui fait lui-même partie du Plan stratégique du Collège, en cohérence avec le Projet éducatif du Collège. La directrice adjointe décrit ensuite les éléments balisés par la PIÉA et en énumère les principales nouveautés.

Finalement, Mme Papillon propose que la PIÉA entre en vigueur à l'automne 2024 afin d'en finaliser les outils, qu'elle présente.

Les membres posent des questions sur la diffusion de la PIÉA, le plan de communication, ainsi que sur le délai de mise en application.

Résolution n° 3612

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA)

Attendu	les recommandations émanant du rapport d'autoévaluation à la CÉEC, déposé en mai 2022, à l'effet de procéder à une réécriture complète de la PIÉA, en respectant les attentes de la CÉEC relativement à la structure de la politique et aux éléments essentiels attendus, dont certains sont manquants ;
Attendu qu'	il faut susciter une meilleure connaissance et une plus grande adhésion autour de la PIÉA de manière à limiter les écarts de perception entre les étudiantes et les étudiants et entre les enseignantes et les enseignants quant à l'application de la politique;
Attendu qu'	il faut veiller à une meilleure cohérence entre la PIÉA et le Projet éducatif renouvelé du Collège;
Attendu qu'	une consultation de la communauté du Collège a été effectuée en continu sur les ajustements envisagés tout au long du processus d'élaboration et que les 947 commentaires et éléments à discuter reçus ont été traités ;
Attendu	l'avis favorable de la Régie des études ;

Attendu l'avis favorable de la Commission des études en date du 9 novembre 2023, de recommander l'adoption de la politique au conseil d'administration ;

Sur proposition de Bernard Allaire, appuyée par Céline El-Soueidi, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA)* révisée, telle qu'elle paraît au document DOC.,CA,375^e,2023,2501.

ADOPTÉE
CA,375^e,2023-11-14

Motion de félicitations

Mme Catherine Villemer, présidente, présente une motion de félicitations aux équipes impliquées dans l'élaboration de la nouvelle Politique.

Résolution n° 3619

Motion de félicitations Révision de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA)*

Sur proposition de Catherine Villemer, appuyée par Pascale Sirard, il est résolu à l'unanimité,

de souligner l'excellent travail et de remercier les membres du personnel qui ont contribué à l'élaboration de la nouvelle *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA)*.

ADOPTÉE
CA,375^e,2023-11-14

Mme Papillon et M. Brosseau quittent l'assemblée

4.2 Révision du programme Sciences, lettres et arts (700.A1) (DOC.,CA,375^e,2023,2502) – *Adoption*

Mme Claudine Lévesque, directrice adjointe aux études, responsable des programmes préuniversitaires, fait part au conseil de la révision du programme Sciences, lettres et arts. Elle indique que le Collège a fait le choix d'offrir une formation générale plus courte et une formation spécifique plus longue dans ce programme. La révision a permis de conserver les avantages du programme existant, mais de tenir compte des demandes des étudiantes et des étudiants. La première session a été allégée tout comme l'encadrement du cours d'intégration.

Finalement, le programme offre toutes les compétences pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de faire leurs propres choix et favorise leur réussite. Ce programme révisé sera implanté à l'automne 2024. Les membres posent des questions sur les impacts matériels, informatiques et budgétaires du programme.

Résolution n° 3613**Révision du programme
Sciences, lettres et arts (700.A1)**

Attendu que	les travaux d'élaboration du programme d'études Sciences, lettres et arts (700.A1) ont été menés dans le cadre prescrit par la <i>Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études</i> (PIGePE) du Collège;
Attendu qu'	ils s'inscrivent à la suite de la révision ministérielle du programme collégial d'études préuniversitaires qui a débuté à la suite de l'actualisation des nouveaux profils attendus par les universités des diplômées et des diplômés dans les domaines des sciences humaines, des arts, des lettres et des sciences;
Attendu que	la révision du programme s'est conclue par son approbation par la ministre de l'Enseignement supérieur en mai 2022;
Attendu que	l'implantation du nouveau programme d'études doit obligatoirement se déployer dans tout le réseau collégial à la session d'automne 2025;
Attendu que	l'implantation du programme sera amorcée au Collège à l'automne 2024, en y accueillant la première cohorte d'étudiantes et d'étudiants;
Attendu que	le programme comporte une finalité, des buts généraux et des compétences énoncés sous la forme d'objectifs et de standards, comme prévu dans les prescriptions ministérielles;
Attendu que	le programme ministériel précise également les conditions d'admission, le nombre d'unités, le nombre de périodes d'enseignement ainsi que les disciplines d'attribution des cours de la formation spécifique;
Attendu que	les grilles de cours proposées répondent aux exigences ministérielles, soit : 1575 périodes d'enseignement : - Formation générale : 525 ou 570 périodes - Formation spécifique : 1005 ou 1050 périodes Un total de 59 $\frac{1}{3}$ unités : - Formation générale : 21 $\frac{1}{3}$ ou 22 $\frac{2}{3}$ unités - Formation spécifique : 38 ou 36 $\frac{2}{3}$ unités

Attendu l'avis favorable de la Régie des études;

Attendu l'avis favorable de la Commission des études en date du 19 octobre 2023, de recommander l'adoption du programme au conseil d'administration;

Sur proposition de Sophie Lorrain, appuyée par Céline El-Soueidi, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter le programme révisé de Sciences, lettres et arts (700.A1), tel que présenté au document DOC.,CA,375^e,2023,2502.

ADOPTÉE
CA,375^e,2023-11-14

Mme Valérie Daigneault se joint à l'assemblée.

Motion de félicitations

Mme Catherine Villemer, présidente, présente une motion de félicitations aux équipes impliquées dans l'élaboration du nouveau programme Sciences, lettres et arts (700.A1).

Résolution n° 3620

Motion de félicitations Révision du programme Sciences, lettres et arts (700.A1)

Sur proposition de Catherine Villemer, appuyée par Pascale Sirard, il est résolu à l'unanimité,

de souligner l'excellent travail et de remercier les membres du personnel, qui ont contribué à l'élaboration du nouveau programme de Sciences, lettres et arts (700.A1).

ADOPTÉE
CA,375^e,2023-11-14

4.3 Révision du programme Sciences de la nature (200.B1) (DOC. CA,375^e,2023,2503) – *Adoption*

Mme Claudine Lévesque, directrice adjointe aux études, responsable des programmes préuniversitaires, fait part au conseil de la révision du programme Sciences de la nature. Elle

souligne que ce programme est le plus important au Collège en termes d'effectif étudiant. Les principales modifications au programme sont passées en revue, ainsi que les orientations du comité de révision, qui devaient notamment innover, tenir compte de l'intérêt des étudiantes et des étudiants, alléger la première session, favoriser la progression des apprentissages et la réussite et, enfin, tenir compte de la capacité des laboratoires et de la tâche enseignante.

Trois cheminements découlent de ce programme : Sciences pures et appliquées, Sciences de la santé et Sciences de l'environnement avec activités en milieu naturel.

Les membres félicitent Mme Lévesque pour son écoute des intérêts des étudiantes et des étudiants. Des questions sont posées sur le recrutement du personnel enseignant pour ce programme, sur le bilan d'implantation après la première cohorte et sur la possibilité que le cours en environnement devienne éventuellement une compétence transversale.

Résolution n° 3614

Révision du programme Sciences de la nature (200.B1)

Attendu que	les travaux d'élaboration du programme d'études Sciences de la nature (200.B1) ont été menés dans le cadre prescrit par la <i>Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études</i> (PIGePE) du Collège;
Attendu qu'	ils s'inscrivent à la suite de la révision ministérielle du programme collégial d'études préuniversitaires Sciences de la nature (200.B0);
Attendu que	le processus ministériel d'actualisation dudit programme a débuté à l'automne 2013 et s'est conclu par l'approbation de la ministre de l'Enseignement supérieur en décembre 2021;
Attendu que	l'implantation du nouveau programme d'études doit obligatoirement se déployer dans tout le réseau collégial à la session d'automne 2024;
Attendu que	l'implantation du programme sera amorcée au Collège à l'automne 2024 en y accueillant la première cohorte d'étudiantes et d'étudiants;
Attendu que	le programme comporte une finalité, des buts généraux et des compétences énoncés sous la forme d'objectifs et de standards, comme prévu dans les prescriptions ministérielles;
Attendu que	le programme ministériel précise également les conditions d'admission, le nombre d'unités, le nombre de périodes d'enseignement ainsi que les disciplines d'attribution des cours de la formation spécifique;

Attendu que les grilles de cours proposées répondent aux exigences ministérielles, soit :

1560 périodes d'enseignement :

- Formation générale : 660 périodes
- Formation spécifique : 900 périodes

Un total de 56 $\frac{2}{3}$ et 58 $\frac{2}{3}$ unités :

- Formation générale : 26 $\frac{2}{3}$ unités
- Formation spécifique : 32 unités

Attendu l'avis favorable de la Régie des études;

Attendu l'avis favorable de la Commission des études en date du 2 novembre 2023, de recommander l'adoption du programme au conseil d'administration;

Sur proposition de Sophie Lorrain, appuyée par Silvia Sivec, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter le programme révisé de Sciences de la nature (200.B1), tel que présenté au document DOC.,CA,375^e,2023,2503.

ADOPTÉE
CA,375^e,2023-11-14

Motion de félicitations

Mme Catherine Villemer, présidente, présente une motion de félicitations aux équipes impliquées dans l'élaboration du nouveau programme Sciences de la nature (200.B1).

Résolution n° 3621

**Motion de félicitations
Révision du programme
Sciences de la nature (200.B1)**

Sur proposition de Catherine Villemer, appuyée par Pascale Sirard, il est résolu à l'unanimité,

de souligner l'excellent travail et de remercier les membres du personnel, qui ont contribué à l'élaboration du nouveau programme de Sciences de la nature (200.B1).

ADOPTÉE
CA,375^e,2023-11-14

4.4 Rapport financier annuel

4.4.1 Recommandation du comité d'audit sur le rapport de vérification 2022-2023

M. Bernard Allaire, président du comité d'audit, rapporte que les auditeurs ont fait un rapport à ce comité le 13 novembre 2023, mais que la vérification n'est pas tout à fait complétée. Même si le comité était en accord avec ce qui lui a été présenté, il n'est pas en mesure de recommander l'adoption du rapport d'audit à ce jour, ce qui devra se faire ultérieurement. Le travail complexe et important et l'équipe réduite de la direction des services administratifs est souligné.

4.4.2 Recommandation du comité d'audit sur le rapport financier annuel 2022-2023

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, présente l'état de la situation au 30 juin 2023, qui est très positif, mais annonce que des ajustements sont possibles jusqu'à la fin de l'audit, notamment quant à la variation des soldes de fonds, pour des technicalités comptables qui obligent à revoir certaines informations depuis plus d'une décennie. L'adoption du rapport financier annuel se fera ultérieurement.

4.4.3 Recommandation du comité d'audit sur l'audit des données ÉNERCÉGEP 2022-2023

M. Bernard Allaire, président du comité d'audit, indique que le comité a reçu les commentaires de l'auditeur sur les données ÉNERCÉGEP, avec lesquels il est en accord.

4.4.4 Rapport financier annuel 2022-2023 – *Adoption*

Ce point est reporté.

5. Points de discussion

5.1 Bilan annuel 2022-2023 sur l'application de la Politique et des programmes relevant de la Direction des ressources humaines (DOC.,CA,375^e,2023,2504)

Mme Christianne Kaddis, directrice des ressources humaines, présente le rapport annuel sur l'application de la *Politique de gestion des ressources humaines et des autres programmes et politiques relevant de la Direction des ressources humaines*. Elle présente les statistiques ou faits saillants des politiques et programmes suivants :

- Programme de recrutement et dotation;
- Programme d'accueil et d'intégration du nouveau personnel;
- Programme d'évaluation du personnel;
- Programme de perfectionnement professionnel;
- Programme de prévention et de résolution de situations d'incivilité, de discrimination, de harcèlement et de violence;
- Programme d'accès à l'égalité en matière d'emploi;
- Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel;
- Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF);
- Programme de soins virtuels de santé;
- Programme de reconnaissance du personnel;

- Programme d'aménagement du temps de travail (PATT);
- Programme de télétravail;
- Politique de santé et de sécurité du travail.

Les membres discutent du contenu de la présentation, notamment de la reddition de compte ministérielle, de la diffusion de l'existence du programme d'aide aux employés et leur famille, du budget des formations et des raisons de départ du personnel enseignant.

6. Points d'information

6.1 Rapport sur la gestion des risques

M. Vincent Lamoureux, régisseur, fait part au conseil du plan de mesures d'urgence du Collège, mis à jour annuellement. Il annonce le déploiement prochain d'un nouveau module de notification de masse. Il mentionne les formations reçues par le personnel et rappelle la création de son service de sécurité interne en 2021. De plus, une modernisation du système de vidéosurveillance est prévue ainsi que l'ajout de caméras. Finalement, il fait connaître les deux risques les plus importants visés par ce plan.

M. Laurent Bédard, directeur des ressources informationnelles et des technologies numériques, présente les mesures de cybersécurité. Des mesures de sensibilisation et de formation ont été transmises au personnel (chroniques BdeB Mag, formations, simulations d'hameçonnage) et des mesures de sécurité ont été mises en place (antivirus, MFA, SOC GÉRÉ, etc.). Il présente également les règles de gouvernance en cybersécurité (*Politique sur la sécurité de l'information*, comité de sécurité de l'information, procédures, audit de sécurité et rapport annuel au CA).

Mme Anaïk Le Goff, responsable de l'application des règles contractuelles au Collège, Gouvernance et affaires juridiques, présente le plan de gestion des risques contractuels. Le plan annuel (dont le premier fut adopté en 2019) est présenté chaque année au comité d'audit, ainsi qu'un suivi. Les cinq risques les plus importants sont mentionnés, dont le risque de perte d'expertise et celui de divulgation d'informations sensibles. Enfin, elle fait part des mesures d'atténuation à mettre en place pour les prochaines années.

6.2 Rapport sur l'avancement du plan stratégique et suivi des priorités institutionnelles 2023-2024

Mme Pascale Sirard, directrice générale, présente l'état d'avancement des priorités institutionnelles et précise que le Collège sera bientôt à mi-parcours dans la réalisation de son plan stratégique 2021-2026. Ce bilan sera présenté à la communauté lors d'une journée institutionnelle le 11 janvier 2024 et à l'assemblée du conseil le 21 février 2024.

Elle réitère qu'il est toujours possible de suivre l'état d'avancement du plan stratégique grâce à l'outil numérique que l'on retrouve sur le site du Collège, à l'adresse ps.bdeb.qc.ca.

Les 12 priorités institutionnelles 2023-2024 sont en voie d'être réalisées cette année. À ces priorités s'ajoutent trois projets majeurs : la réfection de la fenestration du pavillon Ignace-

Bourget, la relocalisation des activités de la formation continue et la relocalisation des activités du programme de Soins infirmiers, dans des pavillons à l'extérieur du campus.

Mme Sirard indique que les orientations 1, 2 et 3 du plan stratégique affichent déjà un taux de réalisation avoisinant 48 % pour différents projets. Pour les orientations 4 et 5, ce taux est de 33 % et il est de 20 % pour l'orientation 6 qui porte sur la transition numérique et écologique.

Le comité de direction proposera des ajustements au plan stratégique afin d'y intégrer la réalisation de ces projets stratégiques pour le développement du Collège. Une révision plus ambitieuse des projets liés à l'orientation 6 sera aussi proposée pour tenir compte de l'urgence liée aux dérèglements climatiques et de la responsabilité que doit prendre le Collège à cet égard.

Ces modifications seront présentées à la communauté lors de la journée institutionnelle du 11 janvier 2024, puis au Comité de suivi et de mobilisation du plan stratégique, avant d'être présentées pour adoption par le conseil à son assemblée de février 2024.

6.3 Rapport de la présidence

La présidente du conseil, Mme Catherine Villemer, cède la parole à M. Bernard Allaire, vice-président, qui a assisté à une réunion des présidences des conseils d'administration des cégeps organisée par la Fédération des cégeps. M. Allaire indique que l'ordre du jour portait sur l'état des négociations des conventions collectives, la planification stratégique, la consultation budgétaire, la recherche au collégial, notamment leur financement, et les souhaits de partenariats avec les universités.

6.4 Rapport de la direction générale

La directrice générale, Mme Pascale Sirard, informe le conseil l'évènement Portes ouvertes de l'automne. Elles ont eu lieu le 10 octobre dernier et constituent l'évènement-phare des activités de recrutement étudiant. Il s'agit du moment privilégié pour montrer le Collège sous son meilleur jour, présenter ses programmes et répondre aux questions des futures étudiantes et futurs étudiants. Cet évènement permet notamment d'anticiper les demandes d'admission à l'enseignement régulier. Mme Sirard précise que la foule a été dense toute la soirée ; quelque 2 500 jeunes du secondaire y ont participé, ce qui représente, avec leurs accompagnatrices et accompagnateurs, au moins 5 000 visiteurs.

Les portes ouvertes sont aussi le moment pour mettre en valeur toutes les activités auxquelles le personnel collabore : aide à la réussite, cheminement, aide psychosociale, comités étudiants, et sports, à titre d'exemples. L'évènement a été un franc succès, grâce à la communauté boulonnaise motivée et engagée, malgré le contexte actuel des négociations dans le secteur public. Enfin, Mme Sirard ajoute que les visiteurs ont été impressionnés par la prestance des étudiantes et des étudiants présents pour les accueillir et les informer.

6.5 Rapport de la direction des études

Le directeur des études, M. Sébastien Piché, indique être très satisfait de l'avancement des travaux à la Direction des études. Les principaux dossiers ont été déposés au conseil récemment ou le seront prochainement : révision des trois programmes de sciences (Sciences de la nature, Sciences, informatique et mathématiques et Sciences, lettres et arts); élaboration d'un nouveau programme technique (Techniques d'administration et de gestion); et révision de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*. Il considère que les équipes pédagogiques ont fait preuve d'innovation et de rigueur pour permettre au Collège d'offrir une formation distinctive et un encadrement pédagogique hors pair. M. Piché annonce également que de nouvelles ententes DEC-BAC sont en préparation, notamment pour le profil Psychologie et relations humaines du programme de Sciences humaines.

Il fait part ensuite d'un changement important prévu pour 2024 : l'ajout d'une deuxième date d'abandon. Si tout se déroule comme prévu, les étudiantes et les étudiants pourront abandonner leurs cours, mais sans possibilité de remboursement, après la première date d'abandon et au plus tard à la 10^e semaine de cours. Ce changement devrait diminuer de façon marquée les taux d'échecs aux cours, mais nécessite d'anticiper une hausse importante du nombre d'étudiantes et d'étudiants par groupe au recensement. Il en résultera une hausse du nombre du personnel enseignant requis pour couvrir les besoins de formation.

Par ailleurs, le développeur Epic Games a dévoilé les animations 3D les plus réussies suite à un concours international. Quatre projets d'étudiantes et d'étudiants du Collège ont été retenus.

Enfin, le directeur confirme que l'attractivité du Collège demeure forte et que les demandes d'admission de la session d'hiver 2024 sont en hausse de 29,2 % par rapport à l'année dernière. Par contre, le Collège doit refuser de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants et ne peut offrir de places qu'à la moitié des candidates et des candidats à la session d'hiver.

6.6 Rapport de la direction de la formation continue et des services aux entreprises.

M. Simon Delamarre, directeur de la formation continue et des services aux entreprises, donne des nouvelles du nouveau programme de Soins infirmiers destiné aux infirmières et infirmiers recrutés à l'international. L'accueil de la première cohorte s'est fait au Collège le 13 novembre 2023, en compagnie des partenaires avec lesquels le Collège collabore dans ce projet, soit le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, le CHU Ste-Justine et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion. Ce premier groupe est composé d'étudiantes et d'étudiants provenant d'Haïti, d'Algérie, du Cameroun et du Maroc. Une structure d'accueil a été mise en place afin de les soutenir tout au long de leur parcours.

M. Delamarre fait également un bref suivi du projet *Femmes+ en tech*, priorité institutionnelle pour l'année 2023-2024. Il précise qu'un soutien financier avait été reçu l'été dernier du Conseil emploi métropole pour le déploiement du projet. Celui-ci vise à valoriser les carrières en technologies numériques auprès des filles et des femmes et de soutenir les étudiantes du Collège, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, afin de favoriser leur intégration au marché du travail. L'équipe de projet, composée d'une chargée de projet et de

cinq coordonnatrices, également étudiantes en technologies numériques, assurera la réalisation de nombreuses activités structurantes et ce, avec l'appui de nombreux partenaires dont Hydro-Québec, Desjardins, CAE, Moment Factory, Alithya et Synthèse.

7. **Points de décision et discussion – CCTTia JACOB**

7.1 Rapport annuel du plan de travail 2022-2023 (DOC.,CA,375^e,2023,2505) – *Adoption*

M. Charles Boisvert, directeur général du CCTT-JACOB, présente le rapport annuel. Il indique que 2022-2023 a été une année de restructuration au niveau opérationnel, financier, administratif et gestion de projet, en raison de lacunes constatées lors des années antérieures. Il souligne avoir embauché une directrice recherche et innovation expérimentée, qui a contribué à la restructuration, et avoir revu la position de JACOB sur le plan salarial, car le milieu est très compétitif. La quantité de contrats obtenus a également permis à JACOB de poursuivre sa croissance. Il prévoit que la capacité organisationnelle pourra reprendre dans la prochaine année ainsi que le développement d'affaires, qui sera effectué par les membres de la direction.

Les membres posent plusieurs questions suite à la présentation de M. Boisvert, notamment sur les retombées pour le Collège. Le directeur indique être ouvert à en discuter.

Quant à la stratégie d'accueil du personnel enseignant chercheur, on demande pourquoi il n'y a pas de retombées concrètes dans certaines disciplines, comme les mathématiques et l'informatique. M. Boisvert explique que certains liens sont plus difficiles à faire et que l'impact pourrait être moindre. Dans d'autres domaines, il croit que l'application de l'IA serait plus concrète. Certains membres indiquent ne pas être convaincus de la réponse et croient que des retombées seraient souhaitées dans ces disciplines. M. Boisvert propose d'entreprendre des discussions avec le Collège, qui seraient satisfaisantes pour toutes les parties et auraient de forts impacts.

Un membre indique que le nombre de stagiaires reçus du collégial en 2022-2023 ne lui semble pas assez important. Des questions sont aussi posées sur la pertinence de l'indicateur de performance lié au nombre de membres du personnel à temps plein. M. Boisvert indique qu'après discussion avec son conseil et un consultant, il lui a été recommandé et conserver cet indicateur.

Enfin, puisque le rapport indique que la rémunération actuelle permet difficilement de recruter des talents francophones et s'adresse plutôt au bassin de talents de nouvelles immigrantes et nouveaux immigrants allophones et d'étudiantes et d'étudiants internationaux fraîchement diplômés, des questions sont posées sur le recrutement de nouveaux arrivants francophones. M. Boisvert indique avoir recruté seulement une personne allophone depuis qu'il occupe le poste de directeur général et qu'il travaille avec son conseil d'administration pour aller chercher des travailleuses et des travailleurs francophones. Enfin, il indique que les espaces de travail locatifs du CCTT sont situés sur le plateau Mont-Royal.

Résolution n° 3616**Rapport annuel 2022-2023 du
CCTTia - JACOB**

- Attendu que le 15 juin 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a accordé au Collège de Bois-de-Boulogne et au Cégep John Abbott College (les cégeps) le mandat de créer un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en intelligence artificielle;
- Attendu que les cégeps ont établi des modalités et conditions de partenariat du CCTT à la Convention de partenariat (la Convention) conclue le 3 juillet 2019;
- Attendu que les cégeps ont confié la gestion du CCTT à une personne morale nommée JACOB et que la Convention prévoit les modalités applicables à l'administration et à la gestion des affaires de JACOB;
- Attendu que la Convention prévoit à son article 4 que le Collège de Bois-de-Boulogne agira à titre de cégep fiduciaire au nom des cégeps;
- Attendu qu' une Convention de gestion a également été conclue entre les cégeps et JACOB et qu'elle prévoit à son article 5.3.2 que le rapport annuel doit être approuvé par le conseil d'administration de JACOB puis présenté au conseil d'administration du cégep fiduciaire;
- Attendu que les exigences du ministère de l'Enseignement supérieur ainsi que du ministère de l'Économie et de l'Innovation requièrent que le rapport annuel de JACOB soit approuvé par le cégep fiduciaire;
- Attendu la recommandation favorable du conseil d'administration de JACOB;

Sur proposition de Faten Philippe, appuyée par Sylvain Larocque, il est résolu à l'unanimité,

d'approuver le rapport annuel 2022-2023 de JACOB, tel qu'il paraît au document DOC.,CA,375^e,2023,2505.

ADOPTÉE
CA,375^e,2023-11-14

7.2 États financiers annuels 2022-2023 (DOC.,CA,375^e,2023,2506) – *Adoption*

M. Charles Boisvert, directeur général du CCTT-JACOB, rappelle la réserve apparaissant sur les états financiers annuels précédents et indique qu'elle y apparaît encore, car elle devait apparaître sur deux ans, l'année ayant débuté avec une réserve. Toutefois, elle ne reviendra plus, en raison de la restructuration. Il souligne un déficit de 2,8 % en raison de projets en cours non encore subventionnés au 30 juin 2023. Ces subventions sont attendues cette année.

Par la suite, M Boisvert mentionne la plus grosse dépense de JACOB, soit les salaires, et sa variation importante en raison de plusieurs embauches et de travaux pour structurer les ressources humaines. Les augmentations salariales ont été à hauteur de 2 %.

Les membres posent des questions, notamment sur la rentabilité et la mesure de réserve. M. Boisvert indique prévoir une situation d'équilibre et que la rentabilité est difficile à atteindre avec le mode de financement de JACOB. Il explique les processus en place (signature de quittance aux clients) qui permettront d'éviter d'avoir la mention d'une réserve.

Résolution n° 3617**États financiers 2022-2023 du
CCTTia - JACOB**

Attendu que	le 15 juin 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a accordé au Collège de Bois-de-Boulogne et au Cégep John Abbott College (les cégeps) le mandat de créer un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en intelligence artificielle;
Attendu que	les cégeps ont établi des modalités et conditions de partenariat du CCTT à la Convention de partenariat (la Convention) conclue le 3 juillet 2019;
Attendu que	les cégeps ont confié la gestion du CCTT à une personne morale nommée JACOB et que la Convention prévoit les modalités applicables à l'administration et à la gestion des affaires de JACOB;
Attendu que	la Convention prévoit à son article 4 que le Collège de Bois-de-Boulogne agira à titre de cégep fiduciaire au nom des cégeps et qu'il a la responsabilité d'approuver notamment les états financiers annuels de JACOB;
Attendu que	la Convention prévoit à son article 5 que JACOB a la responsabilité de présenter aux cégeps les états financiers annuels vérifiés de ses activités;

Attendu qu' une Convention de gestion a également été conclue entre les cégeps et JACOB B et qu'elle prévoit à son article 5.3.2 que les états financiers annuels doivent être approuvés par le conseil d'administration de JACOB B puis présentés au conseil d'administration du cégep fiduciaire pour approbation;

Attendu la recommandation favorable du conseil d'administration de JACOB B;

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Sylvain Larocque, il est résolu à l'unanimité,

d'approuver les états financiers annuels 2022-2023 de JACOB B, tels qu'ils paraissent aux documents DOC.,CA,375^e,2023,2506.

ADOPTÉE
CA,375^e,2023-11-14

7.3 Plan de travail et budget 2023-2024 (DOC.,CA,375^e,2023,2507) – *Adoption*

M. Boisvert indique que le ministère de l'Enseignement supérieur a modifié ses directives relatives au plan de travail. Le guide de montage de projet permettra d'accélérer le travail et de faire suivre les structures, afin de passer plus de temps sur l'intelligence artificielle. Le démarchage sera effectué par la direction. Il veut actualiser le plan stratégique et le plan de gouvernance. Il désire consulter les deux collègues partenaires pour optimiser les partenariats et déterminer les stratégies qui permettront d'avoir un impact fort tant pour JACOB B que pour les collèges. Quant au budget, la croissance prévue est aux alentours de 25-30 %.

Les membres questionnent M. Boisvert sur les consultations avec le Collège et la participation du personnel enseignant et des étudiantes et étudiants à l'enseignement régulier et à la formation continue. M. Boisvert indique qu'il apportera une précision quant au nombre d'enseignantes et d'enseignants, possiblement trois ou quatre.

Les membres questionnent les indicateurs qui sont basés sur des quantités plutôt que sur la performance. M. Boisvert indique avoir demandé au ministère de modifier ces indicateurs afin de refléter le succès des actions.

Les mesures reliées à l'utilisation du français prévues au plan sont également questionnées, étant prévues pour les relations externes, mais pas pour l'interne. M. Boisvert indique qu'il prévoira dans le nouveau plan stratégique des indicateurs reliés au français au sein de JACOB B. De plus, des indicateurs de performance individuelle relatifs à la francisation sont actuellement prévus pour les membres du personnel de JACOB B. À court terme, afin que les activités puissent se dérouler en français, M. Boisvert indique que des systèmes de traduction en simultané seront utilisés lors des communications internes et externes, après la phase des tests. De plus, tous les membres du personnel allophones sont inscrits à des cours de français à l'université. Les discussions qui concernent l'organisation se feront en français ou avec un traducteur.

Considérant les nombreuses questions, un membre propose que le plan devrait être présenté au conseil en deux temps, un premier pour l'analyser et suggérer des changements, le cas échéant, et un second pour la résolution. La présidente rappelle que le Collège agit comme fiduciaire et que le conseil de JACCOBB a déjà adopté ce plan. M. Boisvert propose de présenter en deux temps le plan l'an prochain et d'y apporter des changements, si demandé.

M. Boisvert quitte la salle afin que les membres puissent discuter librement. Des membres expriment une insatisfaction, voire un certain malaise aux réponses obtenues. Ils discutent de l'importance du rôle fiduciaire du Collège et des questions de gouvernance que cela soulève dans une telle situation. Les membres décident d'adopter le plan de travail et le budget 2023-2024, et de discuter des autres sujets au point 7.4.

M. Boisvert réintègre la salle. La présidente indique les conclusions de la discussion à M. Boisvert et les membres procèdent à l'adoption de la résolution.

Résolution n° 3618
**Plan de travail et budget 2023-2024
du CCTTIA - JACOB**

Attendu que	le 15 juin 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a accordé au Collège de Bois-de-Boulogne et au Cégep John Abbott College (les cégeps) le mandat de créer un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en intelligence artificielle;
Attendu que	les cégeps ont établi des modalités et conditions de partenariat du CCTT à la Convention de partenariat (la Convention) conclue le 3 juillet 2019;
Attendu que	les cégeps ont confié la gestion du CCTT à une personne morale nommée JACOB et que la Convention prévoit les modalités applicables à l'administration et à la gestion des affaires de JACOB;
Attendu que	la Convention prévoit à son article 4 que le Collège de Bois-de-Boulogne agira à titre de cégep fiduciaire au nom des cégeps;
Attendu qu'	une Convention de gestion a également été conclue entre les cégeps et JACOB et qu'elle prévoit à son article 5.3.2 que le plan de travail et le budget annuels doivent être approuvés par le conseil d'administration de JACOB puis présenté au conseil d'administration du cégep fiduciaire;
Attendu que	les exigences du ministère de l'Enseignement supérieur ainsi que du ministère de l'Économie et de l'Innovation requièrent que les plan de travail et budget annuel de JACOB soient approuvés par le cégep fiduciaire;

Attendu la recommandation favorable du conseil d'administration de JACOB;B;

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Houssam Alaouie, il est résolu à l'unanimité,

d'approuver le plan de travail et le budget annuel 2023-2024 de JACOB;B, tels qu'ils paraissent au document DOC.,CA,375^e,2023,2507.

ADOPTÉE
CA,375^e,2023-11-14

7.4 Reddition de comptes de la gestion du CCTT-JACOB;B (Huis clos)

Les personnes qui ne font pas partie du conseil quittent l'assemblée, à l'exception de la secrétaire générale et de M. Charles Boisvert. Ce dernier procède à la reddition de comptes et répond aux questions des membres, à huis clos.

8. **Séance de huis clos**

Les membres décident de ne pas discuter à huis clos, considérant l'heure tardive de l'assemblée.

9. Clôture

Sur proposition de Sébastien Piché, la clôture de l'assemblée est prononcée par la présidente d'assemblée à 22 h 13.

Anaïk Le Goff
Secrétaire d'assemblée

Catherine Villemer
Présidente d'assemblée

ADOPTÉ

Secrétariat général

Suivi des dossiers de l'assemblée du conseil d'administration du 4 octobre 2023
(374^e assemblée régulière)

DOSSIER	ACTION PRISE
3.11 Sanctions DEC	<i>La demande de sanctions a été transmise au MES le 5 octobre 2023.</i>
3.12 Sanctions AEC	<i>Les attestations d'études collégiales ont été transmises aux étudiantes et aux étudiants.</i>
3.13 Modifications au Règlement n° 6 sur la nomination et le renouvellement du mandat du personnel hors cadre	<i>Le Règlement a été publié sur le site du Collège. Le Règlement a également été transmis au MES, ainsi que la résolution n°3574 l'adoptant.</i>
3.15 Demande de licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux - Activité de financement pour le programme sportif Cavaliers	<i>La demande de licence de tirage a été déposée auprès de la Régie des alcools le 1^{er} novembre. Le Collège est en attente de la réponse de la Régie.</i>
3.16 Révision du Programme favorisant un milieu d'études et de travail sain et exempt de discrimination, de harcèlement et de violence	<i>Le programme a été publié sur le site du Collège. Le programme a également été transmis au MES, ainsi que la résolution n°3575 l'adoptant.</i>
4.4 Octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie civile pour l'étanchéisation et la correction du drainage - Pavillon Ignace Bourget	<i>Le contrat a été octroyé à la firme DBA Experts conseils le 3 novembre 2023.</i>
6.5.1 Évaluation de la direction générale	<i>Un nouveau point de discussion portant sur la notion de culture et le sentiment d'appartenance et d'attachement qui dure chez les personnes qui fréquentent le Collège, a été ajouté au plan de travail du conseil.</i>